

**Le président:** Lorsqu'il s'agit de sigles, si la banque utilisait un sigle qui induise le public à croire qu'il s'agit d'une société de gestion, vous auriez toute liberté d'action, n'est-ce pas?

**M. Goldberg:** Peut-être. Ce que nous souhaitons, c'est d'éviter de prendre ces mesures.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Croyez-vous vraiment qu'avec toute la publicité qui se fait de nos jours, il soit possible de confondre les banques et les sociétés fiduciaires? Prenons le cas de *Royal Trust* et de la Banque royale. Y a-t-il des personnes qui confondent les services et le système de la Banque royale avec ceux du *Royal Trust*?

**Le président:** Je ne le crois pas.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Il se peut que ce soit déjà arrivé. Lorsque je pense à une société fiduciaire, je pense à une institution bien différente d'une banque.

**Le sénateur Burchill:** Il y a le *Montreal Trust* et la Banque de Montréal.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Le témoin a utilisé cet exemple et il est bon.

**M. Goldberg:** Je conviens parfaitement que vous, monsieur le sénateur, ne courez probablement aucun risque de confondre les sociétés fiduciaires et les banques. Je pense surtout au déposant moyen qui n'associe pas la société fiduciaire aux anciens services de placement qui s'occupaient de propriétés et de biens immobiliers, mais qui la considère plutôt comme une maison où il peut déposer son argent. Si vous prenez la rue Sparks, par exemple, jetez un coup d'œil à la banque *Toronto-Dominion* et au nouveau bureau de *Montreal Trust*: la façade a l'air identique. Les noms diffèrent, mais en apparence, ils se ressemblent. Les banques ont de plus en plus tendance à prendre l'aspect de sociétés de fiducie.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Certaines banques sont coiffées d'un clocher, mais personne n'y entre pour prier.

**Le sénateur Lang:** Les requérants ont-ils soumis un autre nom qu'ils seraient prêts à utiliser, comme *Home* par exemple?

**Le président:** Comme je ne suis pas assez convaincu qu'il puisse y avoir confusion, je ne leur ai pas posé la question, mais si quelqu'un veut le faire, il a le champ libre.

**Le sénateur Walker:** Il est de l'intérêt de chacun de conserver son identité propre, n'est-ce pas?

**M. Goldberg:** C'est juste. Je ne dis pas qu'ils en tireront avantage, pas plus que nous. Je soumetts simplement ce qui prètera à confusion.

**Le sénateur Walker:** Comme vos sigles seront différents aussi, il n'y aura aucun risque de confusion, n'est-ce pas?

**M. Goldberg:** Je crois qu'il y en a.

**Le sénateur Walker:** Vraiment.

**M. Goldberg:** Si l'on considère la publicité que les banques et les sociétés de fiducie font à l'heure actuelle, surtout lorsqu'elles s'adressent aux déposants et pour d'autres services, aussi, je prévois que le public dira simplement *United* au lieu de *United Bank* ou *United Trust*; par conséquent, je soutiens que pour la majorité des gens, il y a risque de confusion dans leur esprit.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions?

**Le sénateur Lang:** Monsieur le président, puis-je, par votre voix, poser une question aux requérants et leur demander si une autre raison sociale leur conviendrait tout autant?

**M. B. V. Levinter:** Lorsqu'il a été question d'appeler la banque *United Bank*, nous savions qu'en 1970 la société *Mann & Martel* avait la *United Trust*. Nous étions parfaitement au courant de ce qu'était une banque. Il y a une différence entre une banque et une société de gestion. Nous avons retenu le nom parce que nous avons l'intention de nous étendre à l'échelle du pays. Le terme *United* représente l'union de toutes les collectivités. Il nous a semblé important de réunir ainsi toutes les personnes d'origines diverses afin de former un Canada uni. Je ne comprends pas vraiment qu'on puisse confondre une société de gestion et une banque. Si le déposant est suffisamment au fait pour savoir qu'il peut obtenir un intérêt de 8 p. 100 sur un dépôt, il sait exactement où aller.

**Le président:** La question pour l'instant est de savoir si vous avez songé à un autre nom. Vous pouvez me répondre simplement par «oui» ou par «non».

**M. B. V. Levinter:** Non, monsieur.

**Le sénateur Desruisseaux:** Vous avez dit que vous alliez ouvrir des succursales dans la province de Québec. Je vois que vous avez demandé l'enregistrement d'un seul nom.

**Le président:** Non, deux noms. Il y a deux noms à l'article 5 du projet de loi.

**M. B. V. Levinter:** La Banque unie du Canada.

**Le président:** S'il n'y a pas d'autres questions, il nous faut déterminer certains points. Il se peut que nous ayons une discussion. Après le départ des témoins, nous pourrions confronter nos opinions sur la question. Je veux ensuite retenir les membres du Comité peut-être cinq ou dix minutes de plus, afin de discuter à huis clos du Bill C-259 et du résumé relatif à l'impôt, seulement pour vous faire savoir où nous en sommes. Cela vous convient-il?

**Des voix:** D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

Le Comité s'ajourne.